



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AQUARESIN SPICE EXTRACTBLEND NO 3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AQUARESIN SPICE EXTRACTBLEND NO 3

Numéro du produit 64490

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie Agro-Alimentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
+33 (0)1 85 57 46 00  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 64490

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## AQUARESIN SPICE EXTRACT BLEND NO 3

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

|                                                                                                                           |                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------|
| <b>CAMPHENE</b>                                                                                                           |                           | <b>&lt;1%</b> |
| Numéro CAS: 79-92-5                                                                                                       | Numéro CE: 201-234-8      |               |
| Facteur M (aigu) = 1                                                                                                      | Facteur M (chronique) = 1 |               |
| <b>Classification</b><br>Flam. Sol. 2 - H228<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 1 - H410 |                           |               |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

#### Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| <b>Ingestion</b>        | Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                              |
| <b>Contact cutané</b>   | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.                                      |
| <b>Contact oculaire</b> | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.                      |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                         |                                                    |
|-------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Contact oculaire</b> | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |
|-------------------------|----------------------------------------------------|

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------------------|------------------------------------|

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                         |                                                                                                                              |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.                                       |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                         |                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits de combustion dangereux</b> | Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## AQUARESIN SPICE EXTRACT BLEND NO 3

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures supérieures à 8°C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Equipements de protection**



**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

## AQUARESIN SPICE EXTRACTBLEND NO 3

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Protection des mains</b>                    | Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. |
| <b>Autre protection de la peau et du corps</b> | Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                       | Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Protection respiratoire</b>                 | Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. EN 136/140/141/145/143/149                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                                  |                               |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Aspect</b>                                                                    | Liquide.                      |
| <b>Odeur</b>                                                                     | Caractéristique.              |
| <b>Seuil olfactif</b>                                                            | Pas d'information disponible. |
| <b>pH</b>                                                                        | Pas d'information disponible. |
| <b>Point de fusion</b>                                                           | Pas d'information disponible. |
| <b>Point d'écoulement</b>                                                        | Pas d'information disponible. |
| <b>Point de congélation</b>                                                      | Pas d'information disponible. |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | Pas d'information disponible. |
| <b>Point d'éclair</b>                                                            | 87°C                          |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                        | Pas d'information disponible. |
| <b>Facteur d'évaporation</b>                                                     | Pas d'information disponible. |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                              | Pas d'information disponible. |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Pas d'information disponible. |
| <b>Autre inflammabilité</b>                                                      | Pas d'information disponible. |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | Pas d'information disponible. |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | Pas d'information disponible. |
| <b>Densité relative</b>                                                          | Pas d'information disponible. |
| <b>Densité apparente</b>                                                         | Pas d'information disponible. |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | Pas d'information disponible. |
| <b>Coefficient de partage</b>                                                    | Pas d'information disponible. |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                                         | Pas d'information disponible. |

## AQUARESIN SPICE EXTRACT BLEND NO 3

**Température de décomposition** Pas d'information disponible.

**Viscosité** Pas d'information disponible.

**Propriétés explosives** Pas d'information disponible.

**Explosif sous l'influence d'une flamme** Pas d'information disponible.

**Propriétés comburantes** Pas d'information disponible.

### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Indéterminé.

**Indice de réfraction** Pas d'information disponible.

**Taille de particules** Pas d'information disponible.

**Poids moléculaire** Pas d'information disponible.

**Volatilité** Pas d'information disponible.

**Concentration de saturation** Pas d'information disponible.

**Température critique** Pas d'information disponible.

**Composé organique volatil** Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Indéterminé.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Indéterminé.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'information disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## AQUARESIN SPICE EXTRACT BLEND NO 3

|                                                                                     |                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                                 | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>                                          |                                                                                                                    |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                                                 | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>                                               |                                                                                                                    |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>                                                      | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u></b>                              |                                                                                                                    |
| <b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>                                            | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>Cancérogénicité</u></b>                                                       |                                                                                                                    |
| <b>Cancérogénicité</b>                                                              | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>                                         |                                                                                                                    |
| <b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>                                    | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>  |                                                                                                                    |
| <b>Exposition unique STOT un</b>                                                    | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b> |                                                                                                                    |
| <b>Exposition répétée STOT rép.</b>                                                 | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b><u>Danger par aspiration</u></b>                                                 |                                                                                                                    |
| <b>Danger par aspiration</b>                                                        | Pas d'information disponible.                                                                                      |
| <b>Inhalation</b>                                                                   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                              |
| <b>Ingestion</b>                                                                    | L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. |
| <b>Contact cutané</b>                                                               | Peut être légèrement irritant pour la peau.                                                                        |
| <b>Contact oculaire</b>                                                             | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.                                                                 |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **12.1. Toxicité**

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Indéterminé.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

## AQUARESIN SPICE EXTRACT BLEND NO 3

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Ne pas percer ou incinérer, même vide. Traiter les déchets comme des déchets réglementés.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

## AQUARESIN SPICE EXTRACTBLEND NO 3

### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

#### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**AQUARESIN SPICE EXTRACT BLEND NO 3**

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Références littéraires clés et sources de données</b>                 | Information du fournisseur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b> | Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Commentaires sur la révision</b>                                      | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Date de révision</b>                                                  | 22/10/2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Numéro de version</b>                                                 | 1.000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Numéro de FDS</b>                                                     | 64490                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Statut de la FDS</b>                                                  | Approuvé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>                          | H228 Matière solide inflammable.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.<br>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| <b>Signature</b>                                                         | Jitendra Panchal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.